

8-9 EDOUARD VII, A. 1909

“Que le *Canadian Mining Institute* assemblé en réunion annuelle donne à son conseil instructions de nommer un comité permanent pour presser le gouvernement de prendre des mesures concernant la résolution suivante votée à l'assemblée annuelle tenue à Ottawa en mars 1908 :—

“Attendu que, en raison de l'importance croissante des mines et terres minières soumises à la juridiction du Dominion, qu'il soit en conséquence résolu, que le *Canadian Mining Institute*, réuni en assemblée annuelle, demande par les présentes au gouvernement du Dominion de nommer une commission royale chargée d'entendre tous les témoignages concernant les besoins de l'industrie minière, et de rédiger une loi minière pour être soumise à l'examen du gouvernement du Dominion et, comme une raison à l'appui de la nomination d'une commission royale de ce genre, qu'il soit fait la remarque, que lorsqu'il existera un statut promulgué par le gouvernement du Dominion qui définira avec clarté, concision et certitude les lois relatives aux mines et aux exploitations minières placées sous le contrôle fédéral, un tel statut, autant que les conditions locales le permettront, sera suivi par les gouvernements de provinces, assurant ainsi, pour autant que cela est praticable, un système uniforme de lois minières dans toute l'étendue du Dominion.”

L'institut vota ensuite cette autre résolution :—

“Que le gouvernement du Dominion prenne des mesures immédiates pour compléter l'organisation du ministère des Mines, en transférant à celui-ci la complète administration de toutes les terres minières soumises à son contrôle.”

Ce que je propose aujourd'hui est conforme à toutes ces résolutions.

L'hon. M. TEMPLEMAN.—Lorsque le *Mining Institute* vota ces résolutions, ce comité n'existait pas encore, et je lui fis part de ma croyance qu'un comité permanent de la Chambre des communes serait probablement capable d'accomplir le travail que l'institut suggérerait devoir être fait par une commission royale. Les membres de l'institut approuvèrent assez cette idée, et ils ne réclament plus maintenant la nomination d'une commission royale. Il me semble que nous avons deux questions distinctes en vue, et qu'une brève résolution pourrait les couvrir toutes les deux. En premier lieu il y a celle soulevée par M. Stratton, il y a un moment, qu'il faut inclure dans la juridiction du ministère des Mines l'administration de toutes les terres minières. C'est clairement le devoir de ce ministère d'administrer les terres minières du pays. La seconde question consisterait à recommander la refonte et la codification de toutes les lois et règlements miniers dans une loi qui pourrait être soumise à ce comité à la prochaine session du parlement.

Le PRÉSIDENT.—Voilà l'idée.

L'hon. M. TEMPLEMAN.—Le Gouverneur en conseil a une autorité suffisante pour nommer une commission royale, si cela est jugé nécessaire, pour faire une enquête sur toutes ces questions, et rédiger une loi des mines telle que celle qui est demandée.

M. STRATTON.—Une commission de ce genre pourrait coopérer avec votre ministère.

L'hon. M. TEMPLEMAN.—Le Gouverneur en conseil a amplement le pouvoir de nommer une telle commission, et j'ai la conviction qu'il y a largement assez d'argent dans le budget consacré à notre ministère pour couvrir la dépense qu'elle entraînerait. Probablement que, si une commission royale était nommée, il serait nécessaire d'obtenir un crédit à la prochaine session du parlement pour payer ses services. Il n'y aurait aucune difficulté cependant à recourir aux services d'un juriconsulte, familier avec les lois minières, pour rédiger une loi minière.

Le PRÉSIDENT.—Voilà le point important.

L'hon. M. TEMPLEMAN.—Et il serait possible de s'assurer également des services d'un ou deux experts miniers pour l'aider. Il me semble que si ce comité rapporte à la Chambre une résolution recommandant que des mesures soient prises dans les deux directions qui viennent d'être indiquées, nous aurons fait là presque tout ce qui est nécessaire. Je ne sais pas s'il est à propos à l'heure actuelle d'entrer en discussion sur